

Liste des aides et prises en charge  
appliquées par le Codep Cyclo 44

APPROBATION lors de l'AG du 14 /11/2015

TYPE DE PRESTATION		MONTANT	IMPUTATION	OBSERVATIONS	
1	Critérium départemental route et VTT	200 €	Club organisateur	Aide maxi et sur présentation de la facture	
2	Critérium départemental route et VTT	t-shirt spécifique	Les participants	Chaque année	
3	Clubs engageant des jeunes	aide forfaitaire	10 €	Réservé aux clubs qui ont ouvert un accueil jeunes ou une école de cyclotourisme	Les 3 aides sont cumulables
		part. rencontre ecoles cyclo	2 €		
		part. criterium depart. route/VTT	3 €		
4	Séjour jeunes organisé par les clubs	3 €/jeune par nuitée	Club organisateur		
5	Séjour jeunes organisé par le Comité départemental	3 €/jeune par nuitée	Gestion Codep	Prise en charge des frais des encadrants	
6	Formations organisées par le CoDep Cyclo44 (animateur club, initiateur, mécanique, sport-santé,...)		Gestion Codep	Prise en charge des frais des formateurs	
7	Stage de formation aux premiers secours PSC1	50%	Club demandeur	Sur facture établie par l'organisme formateur	
		100%	candidat formation éducateur		
8	Licence FFCT Pilote Tandem	100%	Nouveau pilote	Pour la 1ère année	
		50%	idem	Pour la 2ème année	
9	Accueil de nouveaux publics	50 €	Club demandeur	Sur présentation du bilan d'une convention de pré-accueil	
10	Accueil par les clubs des réunions Codep	200 €	Club organisateur	Aide maxi sur présentations de factures pour frais de location de salle et de réception	